

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



La déclassification de certaines archives de l'Élysée sur le Rwanda annoncée le 7 avril risque de ne pas apporter grand chose : l'enjeu n'est pas au niveau de ces documents-là (lire p. 8-9). En parallèle, la « censure » d'un rapport parlementaire sur les relations franco-africaines rappelle le besoin de renforcer le contrôle parlementaire sur ces questions (lire p. 6-7).

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFLRIQUE

P.3 ÉDITO Pas d'effets sans causes

P.4 CENTRAFLRIQUE Les militaires français potentiellement à l'abri de la justice

Le scandale provoqué par les accusations de viols d'enfants en Centrafrique rappelle que, depuis une loi de 2013, le parquet a le monopole des poursuites pour les soldats français en opération.

P.5 PARADIS FISCAUX ET JUDICIAIRES « Pour une Europe plus juste, neutralisons les sociétés écran »

Entretien avec Chantal Cutajar, à l'origine d'une initiative visant à faire interdire les sociétés écran dans l'Union européenne.

P.6-7 CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

France-Afrique : le Parlement sous contrôle ?

Le Parlement, censé contrôler l'exécutif, n'a jusqu'ici jamais joué son rôle. Certains députés commenceraient-ils à le faire ?

P.8-9 GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

Une déclassification sans réelle portée

Décryptage de l'annonce faite le 7 avril sur la déclassification de quelques archives de la présidence de la République concernant le Rwanda pour la période 1990 à 1995 : une goutte d'eau, alors que des centaines de documents de l'Élysée ont déjà fuité et que d'autres archives cruciales restent secrètes.

P.10 ENTREPRISES Le double discours du gouvernement

En dépit des déclarations d'intention, le gouvernement et la majorité ne semblent pas disposés à rendre les multinationales juridiquement responsables des agissements de leurs filiales.

P.11 GABON « Si rien n'est fait, tout peut basculer »

Entretien avec le syndicaliste Marcel Libama : état des lieux sur la situation sociale et politique explosive dans le pays.

P.12 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFLRIQUE

Hold up au Togo

Comme nous le redoutions (lire notre dossier hors-série dans *Billets* n°245, avril 2015), l'élection présidentielle du 25 avril au Togo n'a été qu'une nouvelle étape grossière de la confiscation du pouvoir par le clan Eyadema, à la tête d'un Etat maffieux depuis 48 ans. Le 28 avril, Faure Gnassingbé a été décrété vainqueur avec 58,75% des voix, en « violation flagrante du code électoral » selon la déclaration publiée le 1er mai par l'opposition (rassemblée autour d'un candidat) qui a commencé à documenter les fraudes et irrégularités. Mais tout baigne pour la France (suivie le 4 mai par l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'OIF), qui dès le 29 avril « prend note des résultats provisoires proclamés » et appelle sans surprise « l'ensemble des acteurs politiques à continuer de faire prévaloir le calme et l'esprit de responsabilité » et à ce que « les contestations éventuelles empruntent les voies légales ». C'est en effet le meilleur moyen de les enterrer...

Alerte au Burundi

Tous les voyants sont au rouge au Burundi. En dépit d'une forte opposition intérieure, jusqu'au sein du parti au pouvoir, et des mises en garde répétées de différentes instances internationales, le président Nkurunziza vient d'être officiellement désigné par le CNDD-FDD pour briguer un troisième mandat, en violation de la Constitution et des accords d'Arusha. Craignant les exactions commises par les forces de sécurité et les milices Imbonerakure, plusieurs milliers de Burundais ont déjà fui le pays. Les partis d'opposition et les organisations de la société civile ne désarment pourtant pas, multipliant les manifestations. Mais c'est la voie de la terreur que le clan présidentiel a choisi pour faire avaliser le maintien de Nkurunziza au pouvoir, et aux manifestations pacifiques risquent de succéder des affrontements armés. Dans ce contexte, remarque la journaliste belge Colette Braeckman, « la réaction des Etats-Unis et de l'Union européenne, bien plus ferme de l'autre côté de l'Atlantique qu'à Paris ou Bruxelles montre la différence de perspectives : à propos de la candidature de Nkurunziza, les Américains parlent d' "occasion manquée" pour la démocratie tandis que les Européens, certes "préoccupés" refusent de s'engager dans le débat constitutionnel. En cas de dérapage cependant, ils assurent

qu'ils tiendront les autorités pour "personnellement responsables" de ce qui pourrait arriver, laissant ainsi planer la menace de sanctions aussi insoutenables que l'interdiction de voyager en Europe ou le gel d'avoirs dont on ignore même où ils sont logés... Tout cela ressemble fort au jeu du "pas vu pas pris". Si vous passez, quitte à tordre le bras aux accords d'Arusha ou à la Constitution, mais en préservant l'ordre public, on fermera les yeux. Si vous échouez, si la répression est trop médiatisée et le désaveu trop général, vous ferez face aux sanctions. Autrement dit on vous jugera sur les effets, non sur les causes. (...) Face aux présidents qui veulent s'accrocher au pouvoir, et ils demeurent nombreux en Afrique, les peuples, décidément, ne peuvent compter que sur eux-mêmes... ».

Annick Girardin sans ingérence

La secrétaire d'Etat au Développement et à la francophonie a, au cours de sa tournée africaine, rencontré au Burkina les tombeurs de Blaise Compaoré, l'ex-grand ami de la France. Au cours de l'entretien, les représentants du mouvement « Balai citoyen » ont expressément invité les Français à se mêler de leurs affaires. En l'occurrence, il s'agissait de défendre le bien fondé d'une nouvelle disposition du code électoral burkinabè, excluant du prochain scrutin ceux qui avaient soutenu le projet de putsch constitutionnel de Compaoré. Mais depuis qu'elle a été adoptée, les autorités de transition se heurtent à des pressions des bailleurs de fonds internationaux, pour réintégrer dans le jeu politique les caciques de l'ancien régime. « Il n'y a aucune ingérence de notre part », a tenté de rassurer Annick Girardin, avant d'être contredite par l'ambassadeur de France qui « insiste sur la nécessité d'éviter des discours "clivants", menaçant la concorde nationale » (*JeuneAfrique.com*, 28/04). Le lendemain, depuis le Niger, la secrétaire d'Etat appelait de nouveau à des élections « inclusives ». Mais sans ingérence...

Mort d'un pourri

Robert Maloubier est mort le 20 avril. *Le Monde* (21/04) a salué la mémoire d'un « James Bond français », héros de la seconde guerre mondiale. On se souviendra pour notre part qu'il fut ensuite spécialiste des basses œuvres de la FrancAfrique. Créateur de la Garde présidentielle gabonaise, il fut aussi impliqué, pour le compte de Foccart, dans le soutien à la sécession biafraise au Nigéria, avant d'être recruté comme barbouze au sein d'Elf.

Petit pas

En 2005, l'ambassadeur de France en Algérie, Hubert Colin de Verdière, avait pour la première fois qualifié les massacres de Sétif de « tragédie inexcusable », propos réitérés en 2008 par son successeur Bernard Bajolet. A partir du 8 mai 1945, l'armée française avait féroceement réprimé des émeutes provoquées par le meurtre d'un manifestant algérien par un policier français, étincelle dans le baril de poudre des humiliations de la colonisation et de la guerre sous les drapeaux français. En représailles au meurtre de colons européens par la foule en colère, l'armée massacra deux semaines durant des milliers voire dizaines de milliers d'Algériens. En 2012, Hollande avait reconnu « les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien ». Enfin, le mois dernier, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants s'est pour la première fois recueilli devant le monument à la mémoire de Saal Bouzid, la première victime algérienne. Mais on reste encore loin d'une reconnaissance officielle de l'ampleur des massacres et de la politique dans laquelle ils s'inscrivaient. Un collectif « pour la reconnaissance des crimes d'Etat de 1945 en Algérie (Sétif, Guelma, Kherrata) » appelle donc à « l'ouverture de toutes les archives, l'inscription dans la mémoire nationale de ces événements par le biais de gestes forts des plus hautes autorités de l'Etat et un soutien à la diffusion des documentaires relatifs aux événements dans l'Education Nationale comme dans les média publics ».

Gifle judiciaire

C'est ce que vient d'infliger la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à certains des magistrats en charge de l'affaire Borrel, du nom de ce juge assassiné à Djibouti en 1995 avec la complicité des réseaux françafricains et de l'armée française. Sa veuve s'est depuis battue inlassablement pour faire reconnaître ce crime, grossièrement maquillé en suicide, version que certains magistrats français appuyèrent complaisamment, avant que la thèse du meurtre soit enfin tardivement reconnue. En 2008, l'avocat d'Elisabeth Borrel, Me Olivier Morice, avait été condamné après avoir mis en cause l'impartialité des juges français chargés de l'affaire, dont la juge d'instruction Marie-Paule Moracchini. Les « jugements de valeur » de Me Olivier Morice à l'égard des juges chargés d'enquêter sur le décès suspect de Bernard Borrel avaient pourtant une « base factuelle suffisante », selon l'arrêt définitif rendu jeudi par la CEDH.

Vive les opex !

« Comment le Rafale a convaincu les acheteurs de sortir le carnet de chèques » s'interroge 20 minutes (10/04) : « C'est au cours de l'intervention en Libye que le jeune avion a montré toute sa fougue. "Le premier raid en Libye a été spectaculaire. Il a prouvé qu'il était pleinement opérationnel", souligne Thierry Vigoureux, journaliste au Point, spécialiste en aéronautique. (...) Le Mali et l'opération Serval ont achevé de convaincre les dubitatifs. "Certains avaient des doutes quant à la résistance des moteurs des Rafale aux températures élevées. Le Qatar, notamment", se souvient le spécialiste ». Et nous qui pensions que ces deux interventions avaient été menées, comme nous l'avait certifié Sarkozy puis Hollande, de manière complètement désintéressée...

Liberté d'expression

L'écrivain et homme politique camerounais Enoch Meyomessé, lauréat du prix 2012 Oxfam Novib/PEN pour la liberté d'expression, injustement emprisonné au Cameroun depuis novembre 2011 pour « complicité de vol aggravé et de vente illégale d'or » vient d'être libéré après 40 mois de détention. Il sort, âgé de la soixantaine, gravement malade en raison de ce qu'il a subi. Le 27 décembre 2012, après un procès « sans preuve de malversations de ma part, sans témoins, sans plaignants, et après des séances de tortures par un militaire au cours de 30 jours », dit-il, il est condamné à 7 ans de prison et une amende de 200 000 francs CFA (environ 300 euros). Ses avocats avaient réussi à obtenir un renvoi devant une Cour d'appel, mais les audiences furent repoussées plus de 20 fois ! En 2011, il avait voulu se présenter à l'élection présidentielle du Cameroun mais, le dictateur Paul Biya ne supportant pas l'idée d'un opposant venant de sa propre région, il s'était vu refuser l'inscription en tant que candidat.

Dieudonné Enoch Meyomessé a publié une quinzaine d'ouvrages, dont, en 2010, *Le massacre de Messa en 1955*, évocation d'une manifestation à Yaoundé à la suite de la mort d'un boy assassiné par un colon, réprimée dans le sang par l'armée coloniale, et un *Discours sur le tribalisme* où il dénonce le recours au tribalisme par les hommes politiques, les leaders d'opinion et les fameuses « élites », dans le Cameroun d'aujourd'hui. Depuis sa cellule, il a publié *Poème carceral : Poésie du pénitencier de Kondengui*, témoignage émouvant sur sa captivité, qu'on peut lire sur <http://fr.scribd.com/doc/113437782/Enoch-Meyomessé-Poème-Carceral#scribd>

Pas d'effets sans causes

Non, ceux qui meurent par milliers en Méditerranée ne sont pas des « migrants qui cherchent une vie meilleure » mais des gens en danger de mort dans des pays livrés à des bandes armées ou des pays mouiroirs où l'« espérance de vie » est très réduite. Il ne s'agit pas d'individus épris d'aventure, qui ne prennent généralement que des risques calculés, mais de familles entières, y compris les nourrissons et les femmes enceintes, réduites au désespoir, fuyant l'horreur au risque de se précipiter dans une autre horreur.

Pourtant ils représentent pour l'Europe non des êtres humains en danger à sauver à tout prix mais une menace à combattre quel qu'en soit le prix. C'est ce qui ressort de la réunion extraordinaire des dirigeants européens qui s'est tenue le 23 avril, et a conclu à la nécessité d'empêcher les bateaux de quitter les côtes libyennes, au besoin en les bombardant - c'est ce qu'ils savent faire le mieux. Il est hors de question de permettre aux réfugiés de franchir la Méditerranée en sécurité. Il s'agit de les contraindre à mourir sans bruit, en des pays où personne ne s'est jamais intéressé à leur sort, et à nous épargner le spectacle de leurs naufrages.

L'affirmation que l'Europe n'est pour rien dans les raisons qui poussent ces réfugiés à fuir leurs pays et n'aurait donc aucune obligation à leur égard, est trop insistante pour ne pas paraître suspecte. En 2011, l'OTAN lance plus de 200 missiles et effectue 7000 frappes aériennes sur la Libye. Le pays est plongé dans le chaos et le nombre des réfugiés qui transitent par la Libye est passé de quelques centaines à des dizaines de milliers. L'Europe n'y est pour rien ?

Depuis des décennies nombre de pays africains sont sous la coupe de régimes dictatoriaux armés, soutenus, cautionnés par les pays occidentaux. Ils livrent leurs pays au pillage des multinationales, appliquent les oukases de la banque mondiale, maintenant l'immense majorité de leur population au-dessous du seuil de pauvreté. L'Europe n'y est pour rien ?

Les accords de partenariat économique (APE), imposés par l'Europe aux pays du Sud, ruinent les producteurs locaux. Le cours du coton, du cacao, de l'arachide est soumis aux spéculations boursières de Londres, Paris ou Francfort. Les trusts occidentaux s'approprient des centaines de milliers d'hectares, réduisant les paysans à l'état de quasi servage. L'Europe n'y est pour rien ?

Le franc CFA, monnaie de quinze pays de l'Afrique subsaharienne, dont la plupart stagnent dans la pauvreté, est lié à l'euro et ces pays doivent déposer leurs réserves financières dans les coffres de la Banque Centrale Européenne via le Trésor français. L'Europe n'y est pour rien ?

L'Europe intervient militairement, politiquement, économiquement, monétairement, dans le gouvernement des pays africains, parce que sa propre prospérité en dépend, et toutes les conséquences désastreuses pour les Africains seraient à imputer à la fatalité ? Les seuls coupables seraient ceux qui leur vendent la promesse de sortir de l'enfer ? C'est avec cette imposture qu'on berce l'opinion publique et qu'on cache le crime contre l'humanité perpétré par une ingérence coloniale féroce, affublée qui plus est d'oripeaux humanitaires.

Dans le cas de la France, autant son ingérence en Afrique francophone est envahissante, multiforme et délétère, autant elle est en pointe dans la guerre aux « immigrants illégaux ». C'est ce qu'on appelle vouloir le beurre et l'argent du beurre.

Odile Tobner

CENTRAFRIQUE

Les militaires français potentiellement à l'abri de la justice

Le scandale provoqué par les accusations de viols d'enfants par des militaires français en Centrafrique rappelle que l'armée française ne peut pas être considérée comme au-dessus de tout soupçon, et que le monopole des poursuites dévolu au parquet par la Loi de Programmation Militaire pour les soldats en opération est inacceptable.

Le 29 avril 2015, le journal britannique The Guardian révélait des accusations de viols sur mineurs par des soldats français en Centrafrique. Les faits se seraient produits, selon le rapport de l'ONU à la base du scandale, entre décembre 2013 et mai-juin 2014 (*LeMonde.fr*, 3/05), c'est-à-dire au plus fort des violences entre les milices anti-balaka et les ex-séléka (et par extension les populations d'obédience musulmane¹), au camp de réfugiés de M'Poko, situé sur l'aéroport de Bangui. Au moins 14 soldats français auraient ainsi abusé d'au moins quatre jeunes garçons de 9 à 13 ans en échange de nourriture ou d'argent. Trois soldats tchadiens et deux soldats équato-guinéens, de la MISCA, la force de l'Union Africaine alors déployée dans le pays, seraient aussi mis en cause dans ce dossier². Cette accusation de viol d'enfants par des militaires français en opération rappelle douloureusement l'affaire des femmes violées au Rwanda en 1994 pendant l'opération Turquoise : là aussi il s'agit de victimes dans des camps, que les militaires étaient censés protéger, et qui auraient dans certains cas été violées en échange de nourriture. C'est ce que l'association Survie a dénoncé dans un communiqué le 30 avril, tout comme Me Laure Heinich-Luijter sur son blog (1/05) : elle est l'avocate de ces femmes, dont la plainte pour crime contre l'humanité déposée en 2009 (après une première plainte sans suite en 2005) est toujours en cours d'instruction à Paris. On est donc bien loin de l'image d'Epinal véhiculée par les services de communication de la Défense : l'armée française ne peut et ne doit pas être considérée par principe au-dessus de tout soupçon.

L'exécutif contrôle la procédure

Concernant le fond de l'affaire, il reviendra à la justice de se prononcer sur la validité des accusations et, le cas échéant, d'en tirer toutes les conclusions en termes de sanctions. Mais c'est bien sur

les modalités de mise en action de la justice que le bât blesse. En effet, depuis le vote de la loi de programmation militaire (LPM) du 18 décembre 2013, le parquet, qui dépend de l'exécutif, détient désormais le monopole des poursuites pour les crimes commis par des militaires français en opération extérieure³. Il n'est donc plus possible pour les victimes d'obtenir la nomination d'un juge d'instruction (théoriquement indépendant) contre l'avis du parquet si ce dernier, potentiellement sous influence de sa hiérarchie et donc du ministère de la Justice, classe l'affaire sans suite. En clair, si l'exécutif, décide d'étouffer l'affaire pour des raisons politiques, les victimes de militaires français à l'étranger n'ont aucun moyen d'agir en justice.

Ceinture et bretelles

Par ailleurs, parallèlement aux modifications du Code de procédure pénale dues à la LPM, les autorités françaises ont obtenu auprès de la Centrafrique une immunité pour les soldats français en vertu de l'accord entre la France et les autorités centrafricaines provisoires portant sur Sangarès et signé à Bangui le 18 décembre 2013, stipulant que « *les Membres du personnel du détachement français bénéficient des immunités et privilèges identiques à ceux accordés aux experts en mission par la convention sur les privilèges et immunités des Nations unies du 13 février 1946. Les immunités des Membres du personnel du détachement français sur le territoire de la République centrafricaine ne sauraient les exempter de la juridiction de la Partie française* ». Une protection supplémentaire pour les militaires français contre toute tentative d'action en justice. Ainsi, seule la partie française étant compétente pour juger des soldats français, l'information judiciaire ouverte le 30 avril par le Procureur de la République centrafricaine (*Liberation.fr*, 30/04) n'a aucune chance d'aboutir concernant ces derniers...

Un scandale connu, combien d'étouffés ?

On l'a vu, les enfants centrafricains ou leurs représentants ne pouvaient donc en aucun cas déclencher une enquête : ni en Centrafrique, ni en France. Une disposition identique est prévue pour les militaires français au Mali (cf. *Billets* n°231, janvier 2014) et l'opacité sur les accords avec d'autres pays africains où l'armée française est présente laisse craindre une impunité systématique. Les victimes potentielles de militaires français en opération sont soumises au bon vouloir des autorités françaises dans leur droit à la justice. Le fait que, dans le cas présent, une enquête préliminaire a bien été ouverte et que François Hollande comme son ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian aient multiplié les déclarations martiales, ne doit pas masquer l'essentiel. Cette affaire montre, si besoin était, que des militaires français peuvent être suspects de crimes lors d'opérations et, selon le principe essentiel de séparation des pouvoirs, ce n'est ni au président de la République ni à son ministre de décider de sanctions. C'est bien à une justice indépendante de trancher entre ce qui relève de crimes bien réels et ce qui pourrait relever de témoignages mensongers, et de décider des suites. Conserver un monopole des poursuites par le parquet permet uniquement à l'armée et à l'exécutif de se donner la possibilité, un jour, d'étouffer une affaire trop sensible : tant que l'exécutif et la majorité ne reviendront pas sur la LPM de 2013, toutes les déclarations solennelles d'indignation ne seront que des pantalonades.

Yanis Thomas et Thomas Noirot

1. « Centrafrique : ni génocide, ni conflit religieux ! », *Billets* n°233, mars 2014

2. Nous nous étions déjà fait l'écho d'exactions commises par les troupes de la MISCA (cf. *Billets* n°238, sept. 2014)

3. article 698-2 du code de procédure pénale

PARADIS FISCAUX ET JUDICIAIRES

« Pour une Europe plus juste, neutralisons les sociétés écran »

Chantal Cutajar enseigne le droit pénal des affaires à l'université de Strasbourg. Elle dirige le Collège européen des investigations financières. Elle est aussi à l'origine d'une initiative citoyenne européenne visant à faire interdire les sociétés écran dans l'Union européenne.

Billets d'Afrique : Les paradis fiscaux suscitent une indignation croissante dans l'opinion publique internationale. On parle de plus en plus des techniques légales des multinationales pour éviter l'impôt, mais moins des montages criminels et des sociétés écran. Quel est leur impact sur l'Afrique ?

Chantal Cutajar : Les sociétés écran sont au cœur des montages qui ont permis, dans l'affaire dite des « biens mal acquis », de transférer et blanchir des sommes considérables issues de la corruption et de détournements de fonds publics, notamment par le président du Congo-Brazzaville, Denis Sassou Nguesso. D'une manière plus large, les activités criminelles ont prospéré au cours des dernières décennies au point de menacer l'état de droit et la démocratie. Trafics de drogue, d'armes, d'êtres humains : l'économie criminelle a pris une ampleur inégalée. Les sommes d'argent colossales issues de ces activités illégales et radicalement contraires à la dignité humaine sont blanchies avant de réintégrer et de gangrener l'économie légale.

Comment se passe ce blanchiment ?

La condition essentielle de ce blanchiment est l'opacité offerte par les paradis fiscaux et judiciaires, qui proposent notamment la possibilité de créer des sociétés écran. On imagine souvent que les comptes dans les paradis fiscaux contiennent de l'argent qui dort, de l'argent qui échappe au fisc mais reste passif. Quand on crée une société écran, on rend cet argent actif dans l'économie légale : on peut investir, faire des affaires, obtenir des revenus d'activités licites à partir d'argent criminel. Par le biais des sociétés écran, l'économie légale est peu à peu contaminée par l'économie criminelle.

Comment fonctionne une société écran ?

Tout d'abord, elle est domiciliée dans un pays qui propose une certaine opacité protégeant de la curiosité du fisc ou de la justice, d'où l'expression de paradis fiscal et judiciaire. Dans ce pays, il est possible de créer une société dont le directeur et les actionnaires éventuels sont des



hommes de paille, des prête-noms, rémunérés pour tenir ce rôle. Le propriétaire réel des fonds criminels ou frauduleux s'abrite derrière ces hommes de paille, son nom n'apparaît pas. Le directeur et les actionnaires de la société écran vont comme par magie le désigner juridiquement comme gestionnaire de la société. Et ce criminel ou ce fraudeur va donc gérer une société dont il n'est pas le propriétaire légal tout en étant le propriétaire réel. En cas d'enquête fiscale ou judiciaire, il n'est pas atteignable. Créer une société écran est simple comme bonjour. Il suffit d'aller sur internet et au bout de quelques clics sur un moteur de recherche à partir des mots clés « société écran » ou « société offshore », vous pourrez faire votre marché et choisir entre les différentes possibilités de sociétés écran proposées dans de nombreux pays : les Bahamas, les Îles Vierges britanniques, Hong Kong, Panama, Dubaï, le Delaware (aux États-Unis), la Suisse, le Canada... mais aussi Chypre, Malte, la Lituanie, la Lettonie, la Roumanie, la République tchèque, la Pologne, le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ! Car tous ces États membres de l'Union européenne sont eux aussi des paradis fiscaux – le Royaume-Uni est même considéré

comme le premier paradis fiscal mondial – qui autorisent les sociétés écran.

Que peuvent faire les citoyens ?

La lutte contre l'opacité derrière laquelle s'abritent trafiquants et fraudeurs doit à mon avis commencer en Europe par demander l'interdiction de créer une société ou un compte dont le bénéficiaire réel est inconnu. Pour cela, un outil existe : l'initiative citoyenne européenne (ICE). Prévue par le traité de Lisbonne, elle permet à un million de citoyens de l'Union européenne issus d'au moins un quart des États membres (aujourd'hui 7 sur 28) d'adresser à la Commission européenne une pétition lui demandant de proposer une loi au Parlement européen et au Conseil des ministres, les deux organes législatifs de l'UE. La Commission est libre de transmettre le projet ou non. Si elle refuse, elle doit motiver sa décision. Une ICE intitulée « Pour une Europe plus juste, neutralisons les sociétés écran » a été lancée en octobre 2014 par un comité citoyen composée de sept personnes venant chacune d'un pays différent de l'UE. Elle vise à obtenir l'adoption d'un règlement européen rendant obligatoire de connaître le bénéficiaire réel d'un compte ou d'une transaction en interdisant les sociétés écran. Signer cette pétition, c'est contribuer à porter un coup très important aux paradis fiscaux et judiciaires.

Comment peut-on signer ?

Comme cette pétition a une valeur juridique, les conditions de signature sont un peu plus sévères : le site internet de l'ICE (www.transparencyforall.org) vous renvoie ainsi à un site sécurisé agréé par la Commission européenne. Ce combat crucial contre les paradis fiscaux est un combat contre l'injustice économique et sociale mondiale, dont ils sont un rouage essentiel. Les paradis fiscaux sont en effet au cœur de cette injustice. Ils en sont l'un des ventricules. Les atteindre, c'est faire progresser la justice, la démocratie et la dignité humaine.

Propos recueillis par Raphaël Doridant

CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

France-Afrique : le Parlement sous contrôle ?

Un rapport parlementaire sur les relations franco-africaines, critique envers la stratégie militariste et le soutien à certains dictateurs a vu son examen repoussé par la présidente de la commission des affaires étrangères, Elisabeth Guigou. Une confirmation de l'inféodation du Parlement à l'exécutif ou le symbole d'une possible avancée critique du contrôle parlementaire ?

L'« affaire » serait sans doute restée confinée à l'enceinte feutrée de l'Assemblée si *Le Canard Enchaîné* du 22 avril n'y avait pas consacré un article, contraignant les principaux intéressés de ce miniscandale, dont la présidente de la commission des affaires étrangères, Elisabeth Guigou, à réagir.

Officiellement, la commission « ne se prononce pas sur le contenu du rapport mais seulement sur l'autorisation de sa publication », comme l'a rappelé sa présidente. Pourtant en dépit de l'appel de plusieurs députés à publier le rapport en l'état, cette dernière a refusé d'accorder l'autorisation, exigeant une réécriture du rapport : « S'agissant de la politique étrangère de notre pays, [il faut] faire particulièrement attention à la formulation et à la tonalité de ce rapport ». Co-rédigé par Philippe Baume (PS) et Jean-Claude Guibal (UMP), le rapport, que l'on ne connaît pour l'instant que par la présentation

qu'en ont faite ses auteurs¹, égratigne la belle vitrine construite à grand renfort de propagande par l'exécutif français d'une relation franco-africaine supposément renouvelée. A contre-pied des déclarations de Hollande ou Fabius, le rapporteur regrette en effet que « notre pays commence (...) à être mal perçu dans beaucoup de pays ». Il déplore une aide au développement « incohérente » et insuffisante au regard des objectifs affichés en matière de santé ou d'éducation. La critique reste modérée : les rapporteurs estiment nécessaires « une politique d'influence qui mette la défense et la promotion de nos intérêts en Afrique au premier plan », et ne condamnent pas les interventions militaires. Mais ils s'inquiètent de la « militarisation de la politique africaine (...), une politique qui aborde la problématique de la résolution des crises en Afrique francophone essentiellement sous l'angle de la sécurisation formelle à court terme sans se soucier suffisamment des causes profondes qui sont à la racine des tensions ». Certains

aspects du rapport paraissent donc trancher avec les discours relayés jusqu'ici par les travaux de l'Assemblée élue en juin 2012.

Le texte semble même aller encore plus loin en pointant le scandale des relations entretenues avec des régimes tels que celui de Paul Biya au Cameroun, des régimes « avec des présidents réélus élection après élection, mais qui sont en fait minés de fragilités profondes, faute de légitimité, (...) qui fonctionnent sur la base d'un clientélisme orchestré à tous les échelons pour diviser sur des bases ethno-régionales. (...) Le Cameroun est l'exemple type du régime impopulaire, qui fait face à des contestations régulières, régulièrement réprimées, dans lequel l'opposition divisée est décrédibilisée, et le parti au pouvoir traversé de luttes de clans. De sorte que (...) l'on peut très bien envisager un scénario à l'ivoirienne ou à la guinéenne au moment de la succession, c'est-à-dire un basculement plus ou moins lent dans une crise grave et durable. »



Guigou à la contre-offensive

Face à ces attaques ouvertes envers deux piliers de la Françafrique, l'armée et les dictateurs, susceptibles d'ébranler un troisième pilier, les intérêts économiques des entreprises françaises au Cameroun et en Afrique, le pouvoir socialiste se devait sans doute d'intervenir.

Il sait en pareil cas pouvoir compter sur le zèle d'Elisabeth Guigou, porte-voix de la diplomatie française à l'Assemblée, pour adopter la posture qui convient à la bienséance françafricaine. Celle que l'on dit candidate au Quai d'Orsay s'était notamment faite remarquer en juin 2013 par une déclaration exprimant sa « gratitude » envers le dictateur burkinabè Compaoré, alors reçu et chaleureusement applaudi à l'Assemblée nationale (cf. *Billets* n°227, sept. 2013).

Mais au delà de l'excès d'autorité ayant conduit au report de l'examen du rapport

et à l'exigence de sa reformulation, ce sont les explications de l'ancienne Garde des Sceaux, relayées par *Le Canard* et par RFI qui sont particulièrement éclairantes sur les coulisses et l'idéologie du pouvoir actuel, qui ne se démarquent en rien d'une longue tradition françafricaine.

« *On ne critique pas l'action de la France à l'étranger* », « *le faire c'est nous fragiliser* », cite le *Canard*. Même posture concernant « *les partenaires historiques* » (comprendons le Cameroun par exemple). Le communiqué de presse publié sur le blog d'Elisabeth Guigou le 23 avril contient même un perle de langue de bois diplomatique. « *La Commission des affaires étrangères devrait avoir, à propos de la vie démocratique des États africains, un discours sans complaisance, mais mesuré.* » Une ligne politique au moins aussi ambitieuse que le « *on reçoit tous les chefs d'Etat, mais on fait passer des messages* » qui est celle de François Hollande depuis son arrivée et qui l'a amené à composer et à tisser des alliances avec toutes les dictatures du pré carré.

L'intérêt de la polémique est en tout cas d'avoir contraint certains socialistes à se positionner sur la question. Jusque là plutôt suiviste sur la politique menée par Hollande et ses gouvernements en Afrique, le député des Français de l'Etranger Pouria Amirshahi a dû concéder à RFI le 23 avril que « *on n'a pas de politique de développement digne de ce nom, on ne peut pas rester sur le tout sécuritaire* ». Des propos qui ne sont sans doute pas du goût de certains aînés comme le député de l'Orne, François Loncle, devenu en 30 ans le gardien des compromissions françafricaines du PS à l'Assemblée, qui, sans surprise, a défendu la position de Guigou en réclamant une réécriture et un nouveau débat avant la publication du rapport (RFI, 23 avril). Des escarmouches entre députés, mais quel effet à long terme sur le contrôle de l'exécutif par les députés et sénateurs ?

Un contrôle défaillant

Rares ont été les travaux parlementaires sur les relations franco-africaines à défrayer la chronique ces dernières années pour leur caractère critique. En décembre 2008, en pleine Françafrique décomplexée sarkozienne, la sortie du rapport de la mission d'information parlementaire présidée par le député UMP Jean-Louis Christ avait déjà été accueillie très fraîchement par Survie et les ONG membres de la plateforme citoyenne France-Afrique, qui n'avaient pourtant pas ménagé leurs efforts pour fournir des

informations aux députés, lors d'une audition, de rencontres organisées avec des résistants africains, etc. Sous pression de l'exécutif d'alors, le rapport avait réduit ses ambitions et lissé son discours, évitant certains mots qui fâchent comme « *corruption* », « *dictateurs* », jamais mentionnés dans le texte. Une courte note, ajoutée par les 4 députés PS de la mission (dont François Loncle), alors dans l'opposition, n'était pas parvenue à atténuer la pusillanimité du texte. Depuis cette date, le contrôle parlementaire de la politique africaine de la France est resté en jachère, malgré l'augmentation des pouvoirs de contrôle sur les opérations extérieures permis par la révision constitutionnelle de juillet 2008. Sous Sarkozy, le Parlement (gauche et droite confondus) a entériné sans sourciller les interventions en Côte d'Ivoire et en Libye (2011), sous Hollande, il n'a pas opposé davantage d'objections aux interventions au Mali et en Centrafrique. Les débats en séance ou en commission des Affaires étrangères sur ces interventions ont davantage tourné au plébiscite cocardier sur les troupes françaises qu'à une analyse des zones d'ombre des conflits en question et de la position française.

Des députés sous contrôle ?

Des rapports d'information sur les relations franco-africaines et les interventions militaires françaises (sauf Sangaris en Centrafrique) ont certes été produits dernièrement, au Sénat et à l'Assemblée, comme en 2013 sur le Mali avec celui des sénateurs Larcher et Chévenement ou encore celui des députés Guillauteau et Nauche, présidé par la présidente de la Commission de la défense de l'Assemblée, la socialiste Patricia Adam, qui s'est toujours montrée particulièrement zélée vis à vis du pouvoir exécutif et de l'armée. Ces rapports n'ont souvent eu pour buts que de conforter la ligne défendue par l'armée et le ministère de la Défense, renforcer la présence en Afrique, développer la capacité de projection des forces spéciales, renouveler le matériel, utiliser les avantages comparatifs français pour assumer un leadership militaire à même de renforcer les positions économiques. Ces rapports ont davantage accompagné que ré-aiguillé les projets portés par l'exécutif (Loi de Programmation Militaire, Livre blanc sur la Défense, Sommet de l'Elysée de décembre 2013). D'autres travaux parlementaires ont joué le même rôle en matière de prospective économique, à l'exemple du rapport « *L'Afrique est notre avenir* », rédigé par deux anciens combat-

Les lenteurs de la députée Patricia Adam

Le 30 octobre 2014, sur le plateau de l'émission « *Ça vous regarde* » de la chaîne parlementaire LCP, la socialiste Patricia Adam, présidente de la commission de la Défense à l'Assemblée nationale, était interrogée par le représentant de Survie au sujet de la publication des accords de défense renouvelés avec certains pays (le Mali, le Niger, le Tchad) depuis l'élection de François Hollande et qui, contrairement à d'autres accords renouvelés sous Nicolas Sarkozy, n'étaient toujours pas publics. La réponse de la députée était claire : « *ils vont l'être ! La commission de la Défense y travaille (...). Et ces accords, nous les aurons, nous les validerons, et nous en débattons* ». Six mois plus tard, ces accords ne sont toujours pas publiés...

tants de la Françafrique, les sénateurs Jean-Marie Bockel et Jeanny Lorgeoux.

Dans un contexte aussi peu critique, comme on peut s'en douter, les votes de prolongation de ces Opex n'ont été que des formalités jusque là, que ce soit en avril 2013 (vote sur la prolongation de l'opération Serval au Mali) ou en février 2014 (vote sur la prolongation de l'opération Sangaris). Du moins lorsque l'exécutif a daigné les organiser, conformément à l'article 35 de la Constitution, ce qui, comme Survie l'a déjà relevé en alertant au passage les parlementaires, n'est toujours pas le cas concernant l'opération Barkhane, annoncée le 14 juillet 2014 par François Hollande et déclenchée officiellement le 1er août. Pourtant déployée dans 5 pays, soit bien au delà de l'opération Serval au Mali, avec des opérations de frappe ou de parachutage de troupes portées jusqu'à la frontière nigéro-libyenne (opération « *Kunama 2* », menée du 8 au 14 avril derniers), Barkhane demeure à ce jour une opération inconstitutionnelle², 9 mois après son déclenchement. Le contrôle parlementaire ne s'use que si l'on s'en sert, ou si on le laisse s'exercer.

Fabrice Tarrit

1. en commission des Affaires étrangères du 15/04, dont le compte-rendu est en ligne.
2. Fin janvier 2015, quelques jours après le courriel envoyé aux députés par Survie, le député communiste Jean-Jacques Candelier, vice-président de la commission Défense, interpellait par courrier le ministre Jean-Yves Le Drian et les présidents de l'Assemblée et du Conseil constitutionnel au sujet de l'absence de consultation de Parlement. Fin avril, il n'avait reçu aucune réponse...

GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

Une déclassification sans réelle portée

Le 7 avril 2015, l'Élysée a annoncé la déclassification d'archives de la présidence de la République concernant le Rwanda pour la période 1990 à 1995 : 83 documents, la majorité déjà connus. Une goutte d'eau, alors que des centaines de documents de l'Élysée ont déjà été publiés sans autorisation officielle et que d'autres archives cruciales restent secrètes.

Rappel préalable

Depuis vingt et un ans, de nombreuses voix (dont celle de Survie) réclament que toute la lumière soit faite sur le soutien apporté par les autorités françaises aux extrémistes hutu qui ont préparé et mis en œuvre le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994. Ce soutien offert avant, pendant et après le génocide par des responsables français a été multiforme : soutien militaire, politique, diplomatique, et médiatique, entre autres. Un des moyens d'établir enfin la vérité sur ce soutien réside dans les archives de l'époque, civiles ou militaires, qui sont très peu accessibles aux chercheurs. La revendication sur la levée du secret défense sur l'ensemble des archives concernant le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1995 a ainsi été au cœur de la campagne menée par Survie en 2014, dont une pétition à ce sujet avait recueilli 7000 signatures.

Versées aux Archives nationales, les archives de l'Élysée concernant le Rwanda sous la présidence de François Mitterrand comportent 23 dossiers ou extraits de dossiers : essentiellement les archives d'Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée, Bruno Delaye, conseiller pour les affaires africaines et Dominique Pin, adjoint du précédent, qui adressaient à Mitterrand des notes au jour le jour. Elles ne seront pas ouvertes avant plusieurs dizaines d'années, selon qu'elles sont ou non classifiées « confidentiel défense », « secret défense » ou « très secret défense ». Leur consultation dépend du bon-vouloir de la mandataire de l'ancien président, Dominique Bertinotti.

Des archives connues très accusatrices

Un matériel déjà important en termes d'archives et de témoignages est déjà connu¹ : ceux rassemblés par la Mission d'Information Parlementaire de 1998, d'autres provenant de fuites de services secrets ou d'enquêtes judiciaires. Un lot de plusieurs centaines de ces documents a circulé il y a une dizaine d'années (voir encadré). Récemment, la rencontre de La Haye des 1-3 juin 2014 a divulgué des centaines de textes².

Ces documents révèlent l'ampleur de l'engagement français aux côtés des auteurs du génocide (voir encadré). Ils soulignent le rôle qu'a joué Mitterrand, entouré de ses conseillers, en particulier son chef d'état-major particulier : l'amiral Jacques Lanxade jusqu'en 1991, puis, une fois celui-ci promu chef d'état-major des

armées, le général Christian Quesnot.

On y lit que, depuis 1990, le Tutsi est l'ennemi de la France. Que, sans l'intervention militaire française contre le Front patriotique rwandais (FPR), celui-ci aurait renversé le régime d'Habyarimana dont certains responsables de premier plan préparaient le génocide des Tutsi, ce que Paris savait. Que des responsables français ont soutenu le gouvernement des tueurs et son armée durant le génocide, puis ne les ont ni désarmés ni arrêtés durant l'opération Turquoise.

Une déclassification pour (presque) rien

Le 7 avril, l'Élysée a annoncé la déclassification de 83 documents ; la majorité sont déjà connus. La déclassification de

documents déjà connus a pour seul intérêt de les authentifier. Quant aux archives inédites, elles paraissent de valeur inégale, entre une note sur une messe en mémoire du président Habyarimana tué le 6 avril 1994 et quelques documents dont le titre suggère qu'ils pourraient apporter des éléments nouveaux.

La sélection retenue ne contient que des sources civiles. Les conseillers militaires (Lanxade puis Quesnot) n'ont apparemment rien déposé aux Archives Nationales, à l'exception de deux documents qui ont été ajoutés récemment³. Certes, le chef d'état-major particulier et le chef d'état-major des armées n'ont normalement aucun rôle politique. Cependant, ils ont en réalité joué un rôle essentiel, faisant le lien entre les présidents français et rwandais, et jouissant (grâce au soutien de Mitterrand) d'un rapport de forces étonnamment favorable face aux ministres de la Défense successifs. L'absence de leurs archives est un manque criant.

En résumé, la déclassification annoncée par l'Élysée le 7 avril 2015 concerne une petite liste de documents d'intérêt limité, qui est une partie mineure de son dépôt aux Archives Nationales. Dépôt qui lui-même souffre de l'absence des archives des conseillers militaires qui ont eu la haute main sur le dossier rwandais...

Le « fonds Carle »

Deux dossiers intitulés « Archives de Françoise Carle, chargée de mission officieuse au cabinet de septembre 1988 à mai 1995 » ont été remis à l'Institut François-Mitterrand, puis déposés en 1999 aux Archives nationales sous la référence AG/5(4)/FC/100.

Ce lot diffère des autres dossiers, car Françoise Carle n'était pas une conseillère archivant ses propres notes. Son rôle était de faire une sélection de documents sur certains sujets traités par l'Élysée. Elle a donc rassemblé des copies de documents de différents conseillers et des compte-rendus de « conseils restreints » où se prennent les décisions importantes touchant la diplomatie et la défense. Elle y a ajouté des coupures de presse et des entretiens qu'elle a menés elle-même. Cette sélection a l'avantage de regrouper des centaines de documents importants, et l'inconvénient de procéder d'un tri qui a pu en écarter d'autres...

Ce lot a fuité, a été versé dans un dossier judiciaire concernant des plaintes contre l'armée française lors de l'opération Turquoise, et étudié par plusieurs auteurs (Voir en particulier Rafaëlle Maison, *Que disent les « Archives de l'Élysée »*, éd. Esprit, mai 2010), avant que l'essentiel en soit finalement publié par Bruno Boudiguet (*Rwanda, Les archives secrètes de Mitterrand (1982-1995)*, éd. Aviso, 2012).



Le fac-similé de la quatrième de couverture du numéro de décembre 1990 de la revue extrémiste Kangura, avec le portrait de François Mitterrand sous-titré « un véritable ami du Rwanda »

Et les autres archives françaises ?

En outre, si l'Elysée est le principal acteur, il est loin d'être le seul. En 1994, Mitterrand cohabite avec le Premier ministre Edouard Balladur. Celui-ci intervient dans le dossier rwandais, de même que plusieurs de ses ministres : Michel Roussin à la Coopération, François Léotard à la Défense, Alain Juppé aux Affaires étrangères. Balladur, Juppé et Léotard se sont déclarés favorables à l'ouverture des archives. L'Elysée annonce la déclassification d'autres documents, ceux de l'Assemblée nationale et des ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Aura-t-on les télégrammes diplomatiques entre Paris et Kigali du 6 au 15 avril 1994 ? Ils concernent notamment l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana, le coup d'État et la formation du gouvernement intérimaire à laquelle l'ambassadeur de France au Rwanda, Jean-Michel Marlaud, a participé de façon déterminante. Enfin, rien n'est annoncé concernant le ministère de la Coopération, qui a pourtant joué un rôle clé dans les livraisons d'armes et de munitions avant et pendant le génocide. Rien non plus sur les ministères, comme celui du Budget dont le titulaire était Nicolas Sarkozy, qui ont pu contrôler l'aide financière de la France au Rwanda, y compris la garantie pour les achats d'armes.

Les déclassifications à venir de documents militaires concerneront-elles les archives du Centre opérationnel des armées (COIA), celles du Comman-

dement des opérations spéciales (COS) ou celles des services secrets : Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), Direction du renseignement militaire (DRM), Direction de la protection de la sécurité de la Défense (DPSD) ? A ce jour, certains documents militaires essentiels demandés par les juges du pôle « crimes contre l'humanité et génocides » pour enquêter sur des plaintes de rescapés tutsi de Bisesero et de Murambi contre des soldats de l'opération Turquoise n'ont toujours pas été communiqués. Quant à l'instruction sur l'attentat du 6 avril 1994, le juge Trévidic a demandé la déclassification des documents de la DGSE et de la DRM. Les obtiendra-t-il ? Sans parler de deux enquêtes de l'armée française qui ont été la seule à pouvoir se rendre immédiatement (et prélever des pièces) sur les lieux de l'attentat du 6 avril 1994, puis qui a mené des investigations sur les accusations de viol de rescapées par des soldats de l'opération Turquoise.

La route est donc encore longue pour connaître la vérité sur l'implication de l'Etat français dans le génocide des Tutsi.

François Graner

1. J. Morel, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Izuba / L'Esprit Frappeur, 2010.
<http://www.francierwandagenocide.org/documents/FranceCoeurGenocideTutsi-IP.pdf>
2. <http://www.ushmm.org/confront-genocide>
<http://www.ushmm.org/m/pdfs/20150325-rwanda-briefing-one.pdf>
<http://www.ushmm.org/m/pdfs/20150325-rwanda-briefing-two.pdf>
3. Il s'agit d'une lettre déjà connue de Pierre Joxe, alors ministre de la Défense, et du compte-rendu de conseil restreint du 24 février 1993, qui n'est pas encore connu.

Qu'ont révélé les archives déjà connues ?

A partir des archives déjà connues, officiellement déclassifiées ou qui ont fuité, on sait que :

- Les responsables français sont explicitement informés, dès 1990, des exactions commises contre les Tutsi, du rôle que jouent les autorités rwandaises dans l'organisation et l'impunité des massacres, et de menaces par des extrémistes hutu de déclencher un génocide des Tutsi.

- Une note de l'amiral Lanxade de 1990 mentionne « les forces tutsies ». Par cette assimilation entre Tutsi et Front patriotique rwandais (FPR), tout Tutsi est considéré comme l'ennemi de la France.

- Le colonel Galinié se félicite de l'engagement des paysans hutu qui massacrent des Tutsi et regrette qu'ils ne soient armés que d'arcs et de lances.

- En février-mars 1993, l'Elysée et l'état-major lancent une triple action militaire, médiatique et politique contre le FPR : action secrète des forces spéciales qui permet d'empêcher l'effondrement du régime Habyarimana, opération de propagande, et soutien aux extrémistes hutu.

- Le général Quesnot est opposé aux accords de paix d'Arusha, en 1993, qui selon lui donnent « des avantages exorbitants au FPR » et qui sont « inacceptables et injustes pour la majorité hutu ».

- Dès les premiers jours du génocide des Tutsi, les 7 et 8 avril 1994, les responsables français en sont informés, connaissent le rôle qu'y jouent les extrémistes hutu, ont les moyens politiques et militaires de les arrêter, et décident de ne pas le faire.

- Début mai 1994, le FPR avance en arrêtant le génocide dans les régions qu'il contrôle. Le général Quesnot propose d'intervenir contre le FPR via une « stratégie indirecte ».

- En juin 1994, la France intervient directement : c'est l'opération Turquoise. L'amiral Lanxade veut la déclencher sans attendre l'accord de l'ONU. Pour faire barrage au FPR, des responsables français envisagent une action militaire, et finalement créent une zone dite « humanitaire ». Ils n'arrêtent ni les tueurs, ni les autorités génocidaires, ni les radios qui poussent au meurtre.

ENTREPRISES

Le double discours du gouvernement

En dépit des belles promesses, le gouvernement et la majorité, cornaqués par le patronat, proposent un nouveau texte sur la responsabilité juridique des sociétés mères largement insuffisant, et risquent de jouer la carte de l'enlissement législatif.

Le 23 avril, à l'occasion des 2 ans de la catastrophe du Rana Plaza¹, huit associations membres du Forum Citoyen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises (FC-RSE) interpellaient le gouvernement et les sénateurs sur l'absence de calendrier concernant la suite de l'examen parlementaire d'une proposition de loi visant à imposer aux multinationales un « devoir de vigilance ». Fin janvier, la majorité avait enterré la première proposition sur le devoir de vigilance des sociétés mères vis à vis de leurs filiales et sous-traitants, arguant de faux prétextes (Cf. *Billets* n°243, février 2015). Matthias Fekl, secrétaire d'État au Commerce extérieur mandaté pour représenter le gouvernement à ce sujet (tout un symbole), avait déclaré en séance « Oui, il faut légiférer et il n'y a pas au gouvernement d'adversaires du texte proposé. Un certain nombre de points juridiques doivent être précisés (...). Mais il existe une volonté commune d'avancer. C'est la fin de l'opacité, la fin de l'impunité et la réalisation de ce que nous souhaitons ici voir devenir réalité ». Le gouvernement n'a toutefois pas porté officiellement le nouveau texte et a laissé le groupe socialiste le faire. Une nouvelle proposition de loi a ainsi été votée en première lecture à l'Assemblée le 30 mars.

Un texte limité

La reconnaissance légale de la responsabilité juridique d'une société mère est une avancée. Dans ce texte, est considérée comme filiale indirecte toute entité contrôlée à hauteur de 20 % du capital (impliquant par exemple Bolloré pour les plantations de la Socapalm au Cameroun, bien qu'il se défende, avec ses 38 % du capital, de les contrôler). Pour les sous-traitants et fournisseurs, il est question d'une « relation commerciale établie », un terme flou sur le plan juridique, qui reporte l'enjeu sur la future jurisprudence...

Mais le nouveau texte va bien moins loin que la proposition initiale sur deux aspects. D'abord, les seuils au-delà desquels il s'appliquerait sont particulièrement élevés : plus de 5000 salariés en France ou plus de 10 000 salariés dans le monde. En FrancAfrique, cela concernerait quand même des groupes comme Total, Areva,

Bolloré, la Compagnie Fruitière, sans doute Castel et Vilgrain... Mais *a priori* pas d'autres pillards comme le forestier Rougier ou le pétrolier Perenco. Surtout, l'établissement de la responsabilité juridique est plus qu'aléatoire. Le nouveau texte prévoit en effet une obligation pour la société mère, au-dessus de ces seuils, de publier un « plan de vigilance » concernant ses filiales directes et indirectes et ses sous-traitants et fournisseurs ; une victime (sur le plan social ou environnemental) devrait donc ensuite saisir la justice française en s'appuyant sur ce plan de vigilance pour (essayer de) montrer que la société mère ne l'a pas respecté, ou qu'il était insuffisant. C'est vague, donc, et « l'accès à la justice des victimes restera un parcours du combattant », comme l'ont dénoncé les Amis de la Terre le 30 mars.

Un processus révélateur

Le texte peut encore s'enliser dans les méandres du pouvoir réglementaire : d'une part lors de son passage au Sénat puis de son adoption définitive, et d'autre part car les modalités d'application doivent être précisées par un décret du Conseil d'État, ce qui laisse une marge de manœuvre aux lobbies pour circonvenir encore l'exécutif (en repoussant par exemple aux calendes grecques l'entrée en vigueur effective², ou en jouant sur les modalités de mise en œuvre pour complexifier encore plus la procédure). Or, dans leur communiqué du 23 avril, les associations rappelaient avec euphémisme que « la volonté du gouvernement de faire aboutir ce texte est loin d'être évidente. Interrogé en séance par Dominique Potier, rapporteur de la proposition de loi, Jean Marie Le Guen, Secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement, s'est bien gardé d'annoncer un calendrier ». Car bien qu'il s'agisse officiellement d'une proposition de loi du groupe socialiste, c'est pourtant bien le cabinet du ministre de l'Économie et des finances qui a tenu le stylo... et qui a la possibilité d'accélérer ou ralentir le dossier. Il faut dire que s'il tient le stylo, le patronat semble lui faire la dictée. En particulier l'AFEP (Association française des entreprises privées), un lobby patronal méconnu à côté du MEDEF... mais beaucoup plus select et avare en



communication publique. Dans un communiqué du 31 mars, ce puissant lobby déclare tout de même que « l'AFep rappelle son attachement au développement des pratiques de RSE mais son opposition à cette proposition de loi fondée sur une logique de sanction ». C'est un peu refaire le coup de « l'autorégulation exigeante », portée par le ministre Pierre Moscovici fin mai 2013 concernant le plafonnement de la rémunération des patrons (avec les brillants résultats qu'on connaît)... Dans son « récit du lobbying autour de la loi » (*contexte.com*, 1/04), la journaliste Fanny Roux montre bien que si l'AFEP s'indigne de l'évocation de sanctions dans ce texte, elle n'en reste pas moins l'inspiratrice principale de cette nouvelle version. Dans un courriel adressé début janvier aux membres d'un groupe de concertation que le gouvernement consulte pour définir une stratégie nationale de RSE, le lobby avait notamment suggéré, « si une obligation législative devait être envisagée », de se borner à « mettre en place un plan de vigilance qui pourrait être assorti d'une injonction de faire astreinte prononcée par la juge ». En clair, prévoir pour seule obligation légale la publication de ce plan de vigilance, exactement ce autour de quoi le gouvernement a bâti la proposition « alternative » qui tarde malgré tout à arriver sur la table des sénateurs.

Alice Primo

1. plus de 1130 personnes travaillant dans des usines de vêtements de grandes marques étaient mortes dans l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza au Bangladesh

2. comme aux États-Unis, où l'obligation de transparence dans l'industrie extractive votée en 2010 n'est toujours pas en application

GABON

« Si rien n'est fait, tout peut basculer »

État des lieux avec Marcel Libama, un des leaders de la Conaysed (Syndicat des enseignants) et de la coalition Dynamique Unitaire, vice-président du Réseau des Organisations Libres pour la Bonne Gouvernance (ROLBG) et membre de « Publiez Ce Que Vous Payez-Gabon ».

Billets : Que revendiquent les différents mouvements sociaux en cours au Gabon depuis plusieurs mois ?

Les conflits touchent plusieurs secteurs, publics comme privés. Dans le public, la Dynamique Unitaire (DU), qui est un regroupement d'une quarantaine de syndicats (tous secteurs confondus) a lancé une grève générale illimitée depuis le 6 février, sur la dernière promesse d'Ali Bongo d'une augmentation des salaires des fonctionnaires pour le 25 janvier. C'est pourquoi nous le traitons de manière coalisée. Mais il y a aussi des revendications sectorielles. Dans l'éducation, près de 2000 enseignants du pré-primaire n'ont aucun salaire depuis 10 ans, ne touchant qu'une sorte de bourse de 80 000 F CFA [environ 122 euros] pour attendre la mise en place de leur vrai salaire [avoisinant les 320 000 F CFA avec les primes, soit 490 euros]. On parle aussi des effectifs pléthoriques avec plus de 100 élèves par salle de classe dans les grandes villes. Depuis l'arrivée de ce pouvoir en 2009, il n'y a eu aucune construction, malgré les budgets annoncés de près de 75 milliards de FCFA [environ 114 millions d'euros] d'investissement dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Mais aucun établissement n'est sorti de terre, en dehors de quelques salles de classes. Dans le secteur hospitalier, on continue à faire accoucher les femmes à même le sol. L'hôpital général, le plus grand de Libreville, à un jet de pierre de la Présidence, n'a même pas de scanner ; il n'y a pas d'eau dans plusieurs services, les coupures d'électricité sont récurrentes. Et dans l'intérieur du pays, c'est juste un désert médical. Il y a un sérieux problème de redistribution des richesses, qui ne vont pas là où elles devraient aller. Cela crée des frustrations dans la population.

Les choses ont-elles changé depuis 2009 ?

Contrairement à son père, Ali est prompt à recevoir la confédération du patronat, et se comporte un peu comme un chef d'entreprise, vu qu'il écoute uniquement les patrons. Il n'y a aucun cadre formel de dialogue social, il y a juste du diktat social. Ce président n'a pas l'habitude de discuter avec les partenaires sociaux, depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 2009, il a fallu la grève pour qu'il les reçoive enfin, en 2015.

Si bien que les réformes nous sont imposées, sans tenir compte des forces sociales à même de les annuler.

Par contre, le peuple remarque que le président est très soucieux de son image à l'extérieur. Il est prompt à organiser des manifestations somptueuses : des matchs de football Gabon-Brésil, des forums comme le New York Forum Africa de Richard Attias, la prochaine Coupe d'Afrique des Nations, des courses de bateaux, de motos... Et la population ne comprend pas le partage de l'héritage d'Omar Bongo : qu'une famille de 53 personnes puisse se partager autant d'argent, alors que le peuple vit dans une telle misère... Le scandale de Delta Synergie révélé par Mediapart, s'il ne fait qu'affiner ce que le peuple savait de manière vague, augmente la frustration générale. Les Gabonais pensent que tout cet argent doit être gelé et restitué à l'État, pas qu'il serve juste à une famille au pouvoir.

Et depuis 2012 ?

Nous pensions qu'avec l'arrivée de François Hollande, les choses allaient bouger un tout petit peu. Mais nous constatons qu'Hollande ou les autres, c'est du pareil au même. Les questions sécuritaires, liées au terrorisme, accaparent la politique française vis à vis de ses anciennes colonies. Et entre le Gabon et la France, les questions sécuritaires comptent beaucoup, avec la présence de l'une des plus importantes bases militaires françaises sur le continent. Donc les questions liées à la corruption sont ignorées, alors que d'après l'ONG Transparency International, le Gabon perdrait près de 350 milliards de francs CFA par an ! Mais quand on voit les relations incestueuses entre les multinationales françaises et le pouvoir en place, on arrive à la conclusion que la France, d'une certaine manière, participe à la paupérisation du peuple gabonais.

L'opposition a été réprimée, récemment ?

Oui, il y a une grave atteinte aux libertés publiques, aux droits syndicaux, au droit de manifester. D'un côté, il y a un camp qui peut tout organiser, des marches, des sit-in sur les places publiques. Et d'un autre côté, la société civile et les partis d'opposition n'ont pas droit de manifester. Lorsque nous essayons d'organiser quelque chose, ça ce termine toujours par l'arrestation de leaders, des coupures de salaires, la répression

policière contre une population pourtant pacifiste. Ces derniers temps, pour les rassemblements syndicaux, nous louons souvent une cour privée à quelqu'un, parce que toutes les places publiques nous sont interdites. Récemment, j'avais une interdiction de sortie de territoire, sans notification de la justice ; mais on avait décidé de m'empêcher d'aller à l'étranger. Et ça, c'est assez courant pour des leaders d'opinion, comme les intimidations, les menaces, les mises sur écoute illégales. Il y a aussi eu les arrestations d'étudiants, comme Firmin Ollo et Nicolas Ondo, ou de militants de l'opposition, comme Annie Lea Meye et Georgette Toussaint tout récemment. Et puis il y a des listes de gens à éliminer qui circulent.

Il y a des assassinats politiques, depuis 2009 ?

On assiste à des morts suspectes d'opposants comme Pierre Mamboundou, André Mba Obame (AMO), Rose Francine Rogombé. Pour la mémoire collective des gabonais, AMO a été empoisonné, lui-même l'a dit avant de mourir. Les gens accusent Maixent Accrombessi, le directeur de cabinet d'Ali Bongo [un Béninois naturalisé Gabonais, ndlr], c'est pour ça qu'ils ont incendié l'ambassade du Bénin. Cette explosion récente de violence, avec les jeunes qui s'en sont pris à toutes les voitures, montre la frustration et le danger pour la suite. Car quand les gens ne peuvent pas s'exprimer, quand la chaîne publique fait des reportages sur le président et le gouvernement mais que les gens ne peuvent pas se réunir ou manifester, ils sont sous pression. Et on en arrive à des situations regrettables de violence.

Donc si rien n'est fait, tout peut basculer, parce qu'il y a une radicalisation des deux camps : l'opposition va dire « tout sauf Ali », la majorité va dire « tout sauf un Fang ». Le climat est vraiment délétère.

On parle beaucoup des étrangers autour d'Ali Bongo. Est-ce qu'il y a encore des Français au niveau de la présidence ?

Oui, comme celui qui fait sa communication. Mais ils sont derrière, alors que les autres se mettent aux avant-postes et semblent omniprésents. Les Français restent derrière, ce sont les hommes de l'ombre.

Propos recueillis par Thomas Bart

En bref

Europe forteresse

L'horreur ayant été plus médiatisée que d'habitude, les dirigeants européens ont à nouveau joué à l'unisson le chœur des pleureuses et le bal des hypocrites pour saluer la mémoire des centaines de migrants noyés en Méditerranée. Ils se sont réunis en sommet extraordinaire, avec comme seul résultat d'augmenter le (petit) budget de l'opération Triton, qui est une opération de surveillance et non de sauvetage, contrairement à l'opération *Mare nostrum* qu'avait mis en place l'Italie et dont elle supportait seule le coût. Certains se sont également prononcés en faveur d'une opération militaire visant à bloquer ou à détruire les bateaux des passeurs, ce qui ne changerait évidemment rien aux causes de ces mouvements migratoires désespérés, et ne les arrêteraient pas. Mais les réponses sécuritaires et militaires sont apparemment les seules qui méritent de mettre la main au porte-monnaie.



Voix dissonante

Paroles fortes de l'écrivaine sénégalaise Fatou Diome au cours d'un débat sur France 2 (« Ce soir ou jamais », 24/04) : « Les gens, là, qui meurent sur les plages, et je mesure mes mots, si c'étaient des Blancs, la terre entière serait en train de trembler. Ce sont des Noirs et des Arabes, alors eux, quand ils meurent, ça coûte moins cher. (...) Si on voulait sauver les gens dans l'Atlantique, dans la Méditerranée, on le ferait, parce que les moyens qu'on a mis pour Frontex, on aurait pu les utiliser pour sauver les gens. Mais on attend qu'ils meurent d'abord ! C'est à croire que le laisser-mourir est même un outil dissuasif. (...) Mais ça ne dissuade personne, car (...) celui qui part pour sa survie, qui considère que la vie qu'il a à perdre ne vaut rien, celui là sa force est inouïe car il n'a pas peur de la mort ! »

Réponse d'un autre invité : « C'est pour cela qu'il faut fermer les frontières... »

Fatou Diome poursuit sa démonstration « Monsieur, vous ne resterez pas comme des poissons rouges dans la forteresse européenne ! (...) A l'heure d'aujourd'hui, l'Europe ne sera plus jamais épargnée, tant qu'il y aura des conflits ailleurs dans le monde ». Puis de rajouter « Monsieur, je vous vois bien habillé, bien nourri, peut être que si vous étiez affamé chez vous, peut être que votre famille serait ravie d'imaginer que vous pourriez aller gagner ce qui pourrait faire vivre les autres. (...) Alors il faut arrêter l'hypocrisie, on sera riche ensemble ou on se noiera tous ensemble ! (...) Là on

voit des Africains qui viennent. (...) Mais on ne voit pas le mouvement des Européens allant vers les autres pays. C'est le mouvement des puissants, ceux qui ont l'argent. (...) Quand les pauvres viennent vers vous, il y a des mouvements de foule qu'il faut bloquer. Mais quand vous, avec votre passeport et avec toutes les prétentions que cela donne, vous débarquez dans les pays du Tiers monde, là vous êtes en terrain conquis ! »

Nauséabond

Dans une tribune publiée dans le tabloïd britannique *The Sun*, la polémiste anglaise Katie Hopkins, « sorte de Zemmour britannique qui fait son beurre avec ses sorties racistes » (*Libération*, 26/04) a qualifié de « cafards » les migrants qui tentent de gagner l'Europe et appelé à tirer au canon sur leurs bateaux. Une rhétorique qui rappelle celle des nazis ou, plus récemment, « un langage très similaire à celui employé par le journal *Kangura* et la *Radio des Mille Collines* au Rwanda au cours de la période précédant le génocide de 1994 », a comparé le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies. Ce dernier a également demandé à tous les pays européens d'adopter « une ligne plus ferme sur le racisme et la xénophobie » qui « sont autorisés, sous le couvert de la liberté d'expression, à alimenter un cercle vicieux de diffamation, d'intolérance et de politisation des migrants et des minorités européennes marginalisées tels que les Roms », comme il l'a rappelé.

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, **Billets d'Afrique** décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Abonnement numérique (envoi par courriel, mêmes tarifs) : cocher ☐

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Vershave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction:

Thomas Noirot et Mathieu Lopes

Comité de rédaction: S. Courtoux, R. De Benito,

R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas

Ont participé à ce numéro : R. Doridant, F. Graner,

T. Bart

Illustrations : J. Beurk, Racouel

Photo de couverture (licence Creative Commons) :

ActuaLitté (Palais de l'Élysée, 19 mars 2013).

Association Survie

107, Bd de Magenta, F75010 Paris

Tél. (+33) 1 44 61 03 25

<http://survie.org> et twitter.com/survie

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : mai 2015 - ISSN 2115- 6336

Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org